

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1206

19 mai 2008

### SOMMAIRE

<b>AIG European Real Estate Finance S.à r.l.</b>	.....	<b>57846</b>	<b>Le Divinae S.à r.l.</b>	.....	<b>57875</b>
<b>Ajac I</b>	.....	<b>57870</b>	<b>Le Divinae S.à r.l.</b>	.....	<b>57875</b>
<b>Asset Management Luxembourg (AML)</b>	.....		<b>Le Divinae S.à r.l.</b>	.....	<b>57875</b>
<b>S.à r.l.</b>	.....	<b>57877</b>	<b>LogAxes Austria II S.à r.l.</b>	.....	<b>57878</b>
<b>Boucherie-Charcuterie Peporté, S.à r.l.</b>	..	<b>57869</b>	<b>LogAxes Austria II S.à r.l.</b>	.....	<b>57842</b>
<b>Café du Centre Mauro</b>	.....	<b>57869</b>	<b>LogXPert Luxembourg</b>	.....	<b>57845</b>
<b>Caiman Holding S.A.</b>	.....	<b>57875</b>	<b>Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.</b>	.....	<b>57849</b>
<b>Chemtank Luxembourg S.A.</b>	.....	<b>57868</b>	<b>Luxgas-Handel s.à r.l.</b>	.....	<b>57874</b>
<b>Ch. Lorang &amp; Cie S.à r.l.</b>	.....	<b>57869</b>	<b>Mayroy</b>	.....	<b>57887</b>
<b>Cofre Soparfi S.A.</b>	.....	<b>57843</b>	<b>MD Boutique, s.à r.l.</b>	.....	<b>57874</b>
<b>Den Atelier S.à r.l.</b>	.....	<b>57868</b>	<b>Mecasoft S.A.</b>	.....	<b>57845</b>
<b>European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l.</b>	.....	<b>57867</b>	<b>Munus Estate S.A.</b>	.....	<b>57844</b>
<b>EURO-POSTE Management Company</b>	...	<b>57848</b>	<b>Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gérances S.à r.l.</b>	.....	<b>57870</b>
<b>Excess International S.A.</b>	.....	<b>57876</b>	<b>Professional Business Solutions S.A.</b>	.....	<b>57873</b>
<b>Fercatrans S.à r.l.</b>	.....	<b>57868</b>	<b>Promexis S.A.</b>	.....	<b>57873</b>
<b>Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée</b>	.....	<b>57870</b>	<b>Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.</b>	.....	<b>57842</b>
<b>First Avenue S.A.</b>	.....	<b>57878</b>	<b>Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l.</b>	.....	<b>57842</b>
<b>Garage Neugebauer S.A.</b>	.....	<b>57868</b>	<b>Real Estate Investor Fund 5 S.à r.l.</b>	.....	<b>57843</b>
<b>G M Décorations S. à r. l.</b>	.....	<b>57854</b>	<b>Real Estate Investor Fund 6 S.à r.l.</b>	.....	<b>57844</b>
<b>Godfroy &amp; Associés S.A.</b>	.....	<b>57876</b>	<b>Redline Finance Holding SA</b>	.....	<b>57845</b>
<b>G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.</b>	.....	<b>57843</b>	<b>Rivipro S.A.</b>	.....	<b>57844</b>
<b>Great German Stores N</b>	.....	<b>57853</b>	<b>Sarlo S.A.</b>	.....	<b>57877</b>
<b>Groco S.A.</b>	.....	<b>57845</b>	<b>Sarlo S.A.</b>	.....	<b>57874</b>
<b>Husky Injection Molding Systems</b>	.....	<b>57878</b>	<b>Sarlo S.A.</b>	.....	<b>57877</b>
<b>Imbrex Holding S.A.</b>	.....	<b>57876</b>	<b>S.L.E. - Installations</b>	.....	<b>57846</b>
<b>International Communication Luxembourg S.à r.l.</b>	.....	<b>57847</b>	<b>Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A.</b>	.....	<b>57888</b>
<b>Investors HoldCo S.à r.l.</b>	.....	<b>57882</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Entreprises</b>	.....	<b>57846</b>
<b>la Colonne, société à responsabilité limitée</b>	.....	<b>57843</b>	<b>Surtla S.à r.l.</b>	.....	<b>57854</b>
<b>La Piémontaise S.A.</b>	.....	<b>57876</b>	<b>Valves Investment S.A.</b>	.....	<b>57888</b>
<b>LDV Management II S.à r.l.</b>	.....	<b>57870</b>	<b>VDA S.A.</b>	.....	<b>57844</b>
<b>LDV Management S.à r.l.</b>	.....	<b>57869</b>	<b>Waïstuff S.à r.l.</b>	.....	<b>57854</b>
<b>Le Divinae S.à r.l.</b>	.....	<b>57874</b>	<b>Xion 3000 S.A.</b>	.....	<b>57882</b>

**Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.612.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à.r.l.

Eugenio AGRATI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008054699/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06650. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.300.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 S.à r.l.

Eugenio AGRATI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008054704/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06647. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

*Change of Domiciliation*

Hiermit erkläre ich,

- dass ausweislich der Shareholder Resolution vom 11. Februar 2008 eine Sitzänderung von den Geschäftsführern von LogAxes Investment Properties S.à r.l. als alleinige Anteilseignerin beschlossen worden ist.

Der Sitz wurde von:

180, rue de Aubépin, L-1145 Luxembourg

nach:

34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

verlegt.

Bitte tragen Sie die Änderung in das RCS-Register ein und veröffentlichen Sie sie.

Luxembourg, den 6. März 2008.

Sabine Hahn

*Company Secretary*

Référence de publication: 2008055022/649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Cofre Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 114.270.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

Pour COFRE SOPARFI S.A.

Ottavio LAVAGGI / Carlos Alberto PIMENTA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054705/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06639. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Real Estate Investor Fund 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.087.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 5 S.à r.l.

Eugenio AGRATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054707/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06632. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**la Colonne, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 34.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054711/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03534. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nommé Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008054940/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Real Estate Investor Fund 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.086.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.08.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 6 S.à.r.l.

Eugenio AGRATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054708/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06629. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**VDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054713/34/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03849. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Munus Estate S.A., Société Anonyme,  
(anc. Rivipro S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 59.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUNUS ESTATE S.A. (anc. RIVIPRO S.A.)

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008054887/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06700. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**LogXPert Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.111.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

*LogXPert Luxembourg, Société à Responsabilité Limitée*

Benoît THEVENOUX

Référence de publication: 2008054718/6446/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07028. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Mecasoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 80.637.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054720/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05035. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Redline Finance Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 100.359.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054728/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00236. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080060315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Groco S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 44.966.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 21 avril 2008.

Les administrateurs LANNAGE S.A., VALON S.A. et KOFFOUR S.A. ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2008055008/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07421C. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**S.L.E. - Installations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 8, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.265.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route D'ESCH, L-1471, LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008054749/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02248. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**SLE, Société Luxembourgeoise d'Entreprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4973 Dippach, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.827.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008054750/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**AIG European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.614.

*Résolutions de l'Associé unique du 1<sup>er</sup> février 2008*

L'associé de AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Tracy Bress, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Fabrice Coste, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008055317/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**iCOMMLUX S.à r.l., International Communication Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 137.927.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

## IST ERSCHIENEN:

Herrn Magnus ÖSTLUND, Freiberufler, geboren am 23. Oktober 1972 in Nicolai (Schweden), wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Im Weissfeld, 49.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihm zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Benennung "INTERNATIONAL COMMUNICATION LUXEMBOURG S.à r.l." in Abkürzung "iCOMMLUX S.à r.l." an.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Kockelscheuer.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafter nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

**Art. 5.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben einer Plattform für Gesellschaften bezüglich Kommunikation, Events sowie Verkauf und Medical Wellness.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Magnus ÖSTLUND, Freiberufler, geboren am 23. Oktober 1972 in Nicolai (Schweden), wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Im Weissfeld, 49, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 9.** Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 12.** Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.



57848

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann nimmt der einzige Gesellschafter welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herrn Magnus ÖSTLUND, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Magnus ÖSTLUND, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15808. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreiem Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 21. April 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008054758/222/75.

(080060409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**EURO-POSTE Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 87.824.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 9 avril 2008*

*Statutory appointments*

The mandates of the Board members coming to the end at the present Annual General Meeting of Shareholders, the Ordinary General Meeting decides to renew the mandates of the following Board Members until the Ordinary General Meeting to be held in 2009.

- Mr. Jean-Luc ENGUEHARD, chairman
- Mr. Jean-Claude FINCK
- Mr. Bruno JULIEN

The meeting decides to designate "MAZARS" as auditor of "Euro-Poste Management Company S.A." and of the fund "Euro-Poste" for the revision of the exercise closing December 31, 2008.

*Pour EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A.*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

*Nominations statutaires*

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- M. Jean-Luc ENGUEHARD, président
- M. Jean-Claude FINCK
- M. Bruno JULIEN

L'Assemblée Générale désigne «MAZARS» en tant que réviseur d'entreprises de "Euro-Poste Management Company S.A." et du fonds "Euro-Poste" pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2008.



Pour EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A.  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008055021/1122/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07478. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

In the year two thousand eight, on the second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.851, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch on 21 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N ° 745 of 30 April 2007.

The Meeting is chaired by Mr Johan Groothaert, investment banker, residing in London (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Gwenn Vanweddingen, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The sole shareholder, represented at the Meeting and the number of shares he holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Subscribers, as defined below and represented as per stated below, intervene to the present Meeting in order to subscribe and pay the new shares to be issued by the Company.

The proxies from the Subscribers represented at the present Meeting will remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.
2. Submission of the report of the board of directors, within the meaning of article 32-3(5) of the Luxembourg companies act of 10 august 1915 as amended (the Law), to the general meeting of shareholder of the company with respect to the waiver of the preferential right of subscription of the existing shareholder in connection with the increase of the share capital (as referred to below).
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35,400.- so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 200,000.- to an amount of EUR 235,400.- by way of the issuance of an aggregate number of 354 new shares of the Company having a nominal value of EUR 100.- each.
4. Waiver by the current sole shareholder of the company of its preferential subscription rights and subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above, and allocation to the premium reserve.
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase specified under item 3. above.
6. Amendment to the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority to proceed to the registration of the share capital increase.
7. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting hears and acknowledges the report of the board of directors drawn up in accordance with the provisions of article 32-3(5) of the Law in respect of the waiver of the preferential subscription rights of the shareholder of the Company.

In the light of the above, the Meeting resolves to waive the preferential subscription rights of the Company's shareholder in favour of the Subscribers for the purposes of the capital increase.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 35,400.- so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 200,000.- to an amount of EUR 235,400.- by way of the issuance of an aggregate number of 354 new shares of the Company having a nominal value of EUR 100.- each for a subscription price of EUR 2,542.37 for each share.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept the subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the third resolution above and its full payment as follows, it being understood and acknowledged that the current sole shareholder of the Company has waived its preferential subscription right with respect to the newly issued shares of the Company and has agreed that all such new shares be subscribed as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Each of the Subscribers listed in the table below hereby declare to subscribe to such number of shares and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash as indicated against their name:

Name of the Subscribers	Number of new shares subscribed	Payment (EUR)
Deutsche Bank AG, a German law governed limited liability company under the form of a credit institution whose registered office is Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London on 28 March 2008 . . .	99	251,694.63
M.M. Warburg & CO KGaA, a German law governed partnership limited by shares (Kommanditgesellschaft auf Aktien), whose registered office is 75 Ferdinandstraße, D-20095 Hamburg, registered with the trade register of Hamburg under number HR B 84168, hereby represented by Dr David Lohmann, by virtue of a power of attorney given in Hamburg on 28 March 2008 . . . . .	118	299,999.66
Feedback AG, a German law governed limited liability company, whose registered office is 54 Neuer Wall in D-20354 Hamburg, registered with the trade register of Hamburg under number 97877, hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hamburg on 24 March 2008 .....	137	348,304.69
Total .....	354	899,998.98

Such contributions in cash in an aggregate amount of EUR 899,998.98 are to be allocated as follows:

- (1) an amount of EUR 35,400 is to be allocated to the nominal share capital of the Company; and
- (2) an amount of EUR 864,598.98 is to be allocated to the premium reserve of the Company.

These amounts is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a consequence of this capital increase, (i) the Subscribers hold 354 shares in the Company representing approximately 15% of all the shares in the Company and (ii) Luxembourg Financial Group Holding S.A. (formerly the sole shareholder of the Company) holds 2,000 shares in the Company, representing approximately 85 % of all the shares in the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the third resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 235,400.- consisting of 2,354 ordinary shares in registered form with a nominal value of EUR 100.- each."

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon above.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.851, et a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch le 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N ° 745 du 30 avril 2007.

L'Assemblée est présidée par M. Johan Groothaert, banquier, résidant à Londres (le Président).

Le Président désigne M. Gwenn Vanweddingen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement comme le Bureau de l'Assemblée.

L'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique ainsi que les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent acte et sera signée par les membres du Bureau.

Les Souscripteurs, tels que définis ci-dessous et représentés selon les modalités ci-dessous, interviennent à la présente Assemblée afin de souscrire et de procéder au paiement des nouvelles actions devant être émises par la Société.

Les procurations des Souscripteurs représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent acte après avoir été signées par les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Soumission du rapport du conseil d'administration, au sens de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée (la Loi), à l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société, concernant la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire existant, en vue de l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessous.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 35.400,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 200.000,- à un montant de EUR 235.400,- au moyen de l'émission d'un total de 354 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

4. Renonciation par l'actionnaire unique actuel à ses droits de souscription préférentiels et souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus; attribution à la réserve de prime d'émission.

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 3. ci-dessus.

6. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital social.

7. Divers.

III. que l'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique de la Société représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration rédigé conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la Loi concernant la renonciation aux droits de souscription préférentiels de l'actionnaire de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée décide de renoncer aux droits de souscriptions préférentiels de la Société en faveur des Souscripteurs en vue de l'augmentation de capital social.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par conséquent le capital social de la Société d'un montant de EUR 35.400,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 200.000,- à un montant de EUR 235.400,-, au moyen de l'émission d'un total de 354 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune, pour un prix de souscription de EUR 2.542,37 par action.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription et la libération de l'augmentation de capital social de la Société conformément à la troisième résolution ci-dessus, étant entendu que l'actionnaire unique actuel de la Société a renoncé au droit de souscription préférentiel portant sur les actions nouvellement émises de la Société et ayant convenu que la souscription s'effectuerait selon les modalités suivantes:

*Intervention - Souscription - Libération*

Chaque Souscripteur indiqué dans le tableau ci-dessous déclare par les présentes souscrire au nombre d'actions correspondant et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire:

Nom des Souscripteurs	Nombre de nouvelles actions souscrites	Paiement (EUR)
Deutsche Bank AG, une société anonyme de droit allemand sous forme d'institution de crédit, ayant son siège social à Taunusanlage 12, à D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Londres le 28 mars 2008 . . . . .	99	251,694.63
M.M. Warburg & CO KGaA, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien) de droit allemand, ayant son siège social à 75 Ferdinandstraße, D-20095 Hambourg, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Hambourg sous le numéro HR B 84168, ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Hambourg le 28 mars 2008 . . .	118	299,999.66
Feedback AG, une société anonyme de droit allemand, ayant son siège social au 54 Neuer Wall à D-20354 Hambourg, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Hambourg sous le numéro 97877, ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Hambourg le 24 mars 2008 . . .	137	348,304.69
Total . . . . .	354	899,998.98

Lesdits apports en numéraires, d'un montant total de EUR 899.998,98 sont attribués comme suit:

(1) Un montant de EUR 35.400,- est attribué au capital social nominal de la Société; et

(2) Un montant de EUR 864.598,98 est attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Ces montants sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de l'augmentation de capital social, (i) les Souscripteurs détiennent 354 actions dans le capital social de la Société, représentant environ 15% de l'ensemble des actions de la Société, et (ii) Luxembourg Financial Group Holding S.A. (ancien actionnaire unique de la Société) détient 2.000 actions dans le capital social de la Société, représentant environ 85 % de l'ensemble des actions de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital de la Société décidée dans la troisième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est établi à EUR 235.400,-, représenté par 2.354 actions ordinaires nominatives, ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune."

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide par conséquent de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société afin de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social susmentionnée dans le registre d'actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à un montant de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-) environ.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Groothaert, G. Vanweddigen, J-F. Bouchoms, D. Lohmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14485. — Reçu quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents. Eur 0,50% = 4.499,99.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054770/5770/246.

(080060173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Great German Stores N, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.934.

Mit Vertrag von 14. April 2008 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafter und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

Presidential Retail Holdings, Société à responsabilité limitée, L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, R.C.S. Luxembourg B 122.932

übeträgt 100 Anteile (100%) an

Lauralee International Limited,

established in c/o Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin, No 1003449,

Die Lauralee International Limited, No. 1003449, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 avril 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber & Bontemps

Signatures

Référence de publication: 2008055376/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Waïstuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 92.035.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008054793/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02234. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054795/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Jolnir S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Register of Commerce is pending and whose registered office is at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

here represented by M<sup>e</sup> Jean STEFFEN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated March 6, 2008;

2. Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6.307,

here represented by M<sup>e</sup> Jean STEFFEN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated March 7, 2008;

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.



The prenamed parties are the sole shareholders of "Surtla S.à r.l.", a private limited liability company whose registered office is at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, the registration of which with the Luxembourg Register of Commerce is pending, incorporated on February 26, 2008 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C (the "Company"), representing the entire share capital of the Company of one million two hundred and fifty thousand Pounds Sterling (£ 1,250,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary class A shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each.

Which appearing parties, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting of the Company is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of articles 6.2 and 6.10 to 6.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) so as to read:

"6.2 The company shall have an authorised capital of one million two hundred fifty-one thousand Pounds Sterling (£ 1,251,000.-) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares, divided into the following classes:

a) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each (the "A Shares");

b) ten (10) redeemable ordinary shares of class B having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-two Pounds Sterling and fifty-nine Pence (£ 249,999,232.59) (the "B Shares").

(...)

6.10 The holders of the shares are entitled to the following distributions:

(i) the A Shares are excluded from any dividend distribution during the period going from incorporation until April 15, 2008 inclusive. During this period and subject to the provisions of article 19, the ten (10) B Shares will give their holder a right, to the extent that the required funds are available, to an initial aggregate dividend (the "Initial Dividend") of two hundred twenty million fifty-six thousand four hundred six Pounds Sterling and eighty-eight Pence (£ 220,056,406.88) payable on March 31, 2008 (the "Initial Dividend Payment Date") and to a second aggregate dividend (the "Second Dividend", and, together with the Initial Dividend, each a "Dividend Amount") of four hundred seventy-one million five hundred forty-nine thousand four hundred forty-three Pounds Sterling and thirty-one Pence (£ 471,549,443.31) payable on April 2, 2008 (the "Second Dividend Payment Date", and, together with the Initial Dividend Payment Date, each a "Dividend Payment Date").

(ii) Thereafter, the A Shares will have an exclusive right to all dividends payable at the discretion of the board of managers or the shareholders, as the case may be, subject to article 19.

6.11 Liquidation proceeds following the liquidation of the Company will be attributed as follows: (i) in priority to the holder(s) of the B Shares (who shall rank senior to the A Shares) for an amount equal to the Redemption Formula Amount as determined pursuant to article 7.10, whereby the calculation of the Redemption Formula Amount shall be calculated in respect of the date on which the liquidation of the company becomes effective; (ii) thereafter, to the holder(s) of the A Shares, for an amount up to the total aggregate nominal value of the A Shares and the share premium, if applicable; (iii) thereafter, as for any residual liquidation proceeds, *pari passu* in proportion to capital invested.

C) B Shares Share Premium

6.12 The funds received as share premium of the B Shares (the "B Shares Share Premium") upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the B Shares pursuant to the provisions of articles 6.11 and 7.6 to 7.9."

2. Amendment of articles 7.6 to 7.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read:

"7.6 The company, however, may redeem the B Shares, other than under articles 7.7 to 7.9, in the following circumstances:

(i) whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company and by giving at least five (5) clear business days (on which commercial banks are open for business in London and Luxembourg, each a "Business Day") notice (the "Early Voluntary Redemption Notice") to the present holder of the B Shares (the "Early Voluntary Redemption"), within the limitations set forth in article 7.11 and by law; or

(ii) if under an agreement between persons one (1) or more of which is a shareholder of the company, a commercial term thereof is left for future agreement between the parties and such parties fail to reach agreement thereon within the time specified therefore in such agreement, by giving at least one (1) clear Business Days notice to the present holder of the B Shares (the "Early Short Notice Redemption", and, together with the Early Voluntary Redemption, each an "Early Redemption"), within the limitations set forth in article 7.11 and by law.

For each Early Redemption, the redemption price shall be determined pursuant to article 7.10, whereby the calculation of the Redemption Formula Amount shall be calculated in respect of the date on which the relevant Early Redemption



becomes effective. An amount equal to the par value of the redeemed B Shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital.

7.7 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 upon the occurrence of an Insolvency Event in respect of any of the following: (i) any present shareholder being at the same time a holder of one (1) or more A Shares (each an "A Shareholder") or any company belonging to the same group of companies as such A Shareholder, (ii) Barclays Bank PLC, (iii) Otago Investments No.1 Limited and/or (iv) the company. For this purpose "Insolvency Event" means with respect to a person:

- (i) it is dissolved (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);
- (ii) it becomes insolvent or unable to pay its debts or fails or admits in writing its inability generally to pay its debts as they become due;
- (iii) it makes a general assignment, arrangement or composition with or for the benefit of its creditors;
- (iv) it institutes or has instituted against it a proceeding seeking a judgment of insolvency or bankruptcy or any other relief under any bankruptcy or insolvency law or other similar law affecting creditors' rights, or a petition is presented for its winding-up or liquidation and either (I) results in a judgment of insolvency or bankruptcy or the entry of an order for relief or the making of an order for its winding-up or liquidation or (II) is not dismissed, discharged, stayed or restrained in each case within fifteen (15) days of the institution or presentation thereof;
- (v) it has a resolution passed for its winding-up, official management or liquidation (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);
- (vi) it seeks or becomes subject to the appointment of an administrator, provisional liquidator, conservator, receiver, trustee, custodian or other similar official for it or for all or substantially all its assets;
- (vii) a secured party takes possession of all or substantially all of its assets or has a distress, execution, attachment, sequestration or other legal process levied, enforced or sued on or against all or substantially all of its assets and such secured party maintains possession, or any such process is not dismissed, discharged, stayed or restrained, in each case within thirty (30) days thereafter
- (viii) it causes or is subject to any event with respect to it which, under the applicable laws of any jurisdiction, has an analogous effect to any of the events specified in (i) to (vii) above (inclusive), including without limitation:
- (ix) the institution of bankruptcy proceedings (faillite) in relation to it under articles 437 ff of the Luxembourg Code of commerce, the filing for relief in relation to it under the suspension of payments procedure (sursis de paiement) of articles 593 ff of the Luxembourg Code of commerce, or any composition proceedings (concordat préventif de faillite) in relation to it under the law of April 14, 1886, as amended;
- (x) the petition in relation to it for the opening of controlled management proceedings (gestion contrôlée) as defined in the Grand-Ducal Decree dated May 24, 1935;
- (xi) any proceedings in relation to it for judicial liquidation (liquidation judiciaire) under article 203 of the Companies' Law; and, as the case may be,
- (xii) the petition for suspension of payment (sursis de paiement) or the institution of judicial or voluntary liquidation proceedings (liquidation judiciaire ou volontaire) under articles 60 to 61-22 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended.

7.8 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 if, in circumstances where a person has agreed to purchase or acquire any or all of the B Shares (whether under a contract for sale, an option agreement, a sale and repurchase agreement, a stock loan or any other arrangement which provides for title to or ownership of any or all of the B Shares to be transferred and including, in the case of a stock loan, repurchase agreement or similar arrangement, in respect of the redelivery or repurchase of the B Shares thereunder (each a "B Shares Transfer Agreement")),

- (i) either (a) that person fails to pay immediately the purchase price or other consideration in respect of such acquisition or purchase on the date on which such payment is expressed to be due (and for the avoidance of doubt irrespective of the failure by the other party to deliver such B Shares if the other party was ready, able and willing to deliver such B Shares but for the failure of such party to pay such price or other consideration) or (b) the person who has agreed to sell or transfer any or all of the B Shares as provided for in such B Shares Transfer Agreement fails to deliver immediately such B Share(s) on the date on which such delivery is expressed to be due (for the avoidance of doubt irrespective of the failure by the other party to pay the price or consideration therefor if the other party was ready, able and willing to pay such price or consideration but for the failure of such party to deliver such B Shares), or
- (ii) the performance of the obligations of the parties under a B Shares Transfer Agreement is accelerated due to any event (however described) as provided for in such B Shares Transfer Agreement, or
- (iii) the B Shares can not be delivered as required by the terms of a B Shares Transfer Agreement due to the occurrence of any change in applicable law, or the adoption or promulgation of any applicable law, or any change in the interpretation or administration of any applicable law by any governmental authority, (in each case) after the date upon which these articles of association were adopted.

For these purposes, "applicable law" shall mean any law or regulation of the United Kingdom, the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg; "governmental authority" shall mean the United Kingdom, the Cayman Islands and the

Grand Duchy of Luxembourg and (in each case) any government or person therein exercising executive, legislative, judicial or regulatory functions of or pertaining to government.

7.9 Unless otherwise redeemed in accordance with the provisions of this clause 7, the B Shares will be automatically redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 on September 11, 2013 (the "Redemption Date").

7.10 Upon (a) automatic redemption of the B Shares pursuant to articles 7.7 to 7.9, or (b) the occurrence of an Early Redemption pursuant to article 7.6 or any other early redemption of the B Shares (each event in (a) and (b) a "Redemption Event"), the redemption price shall be calculated as follows:

(i) the aggregate redemption price in respect of the B Shares (the "Redemption Formula Amount") shall be calculated in accordance with the Redemption Formula, whereby the calculation shall be made in respect of the date on which the relevant Redemption Event has triggered the redemption of the B Shares. The redemption price in respect of each B Share shall be the Redemption Formula Amount, divided by the number of B Shares in issue.

(ii) For the purpose of the calculation of the Redemption Formula Amount, "Redemption Formula" means the sum of (i) the Present Value of the Initial Dividend, (ii) the Present Value of the Second Dividend (each of these 'Present Value of the Initial Dividend' and 'Present Value of the Second Dividend' to be determined by the 'Present Value of each Dividend Amount' set out below), and (iii) the Present Value of the Redemption Amount (as defined below), each calculated as follows:

$$\text{Present Value of each Dividend Amount} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

Where:

W = The relevant Dividend Amount that would have been due on the relevant Dividend Payment Date (in accordance with article 6.10 (i)). For the avoidance of doubt, W equals 0 at any time after the relevant Dividend Payment Date and following full payment of the corresponding Dividend Amount.

Y = The rate determined with respect to the date on which such Redemption Event occurs will be the rate for deposits in Pounds Sterling for a period (the "Discount Period") from and including the Redemption Event to but excluding the relevant Dividend Payment Date which appears two (2) Business Days before on the Reuters Screen LIBOR01 Page as of 11.00 a.m., London time, on the Redemption Event. If rates do not appear on the Reuters Screen LIBOR01 Page (or such replacement page) for the relevant Discount Period, the rate shall be determined by interpolating (on a straight line basis) between the published rates for the period nearest in length to but less than the relevant Discount Period and the period nearest in length to but more than the relevant Discount Period.

n = the actual number of days from and including the Redemption Event to but excluding the relevant Dividend Payment Date.

R = 85.96543%

$$\text{Present Value of the Redemption Amount} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}}$$

Where:

V = £ 2,500,000,000.00

Z = 5.03592%

n = the actual number of days from and including the Redemption Event to but excluding the Redemption Date.

Such Redemption Formula Amount, as divided by the number of B Shares in issue, shall be reduced in respect of any B Share by an amount equal to any proceeds received by the holder of such B Share (by way of payment, set-off or otherwise) in respect of such B Share under or pursuant to any guarantee and/or indemnity granted by any person (the "Guarantor") in favour of that holder of B Shares (other than any such holder of B Shares who is the Guarantor or a member of the same group of companies as the Guarantor).

7.11 Following the occurrence of any Redemption Event and the calculation of the Redemption Formula Amount pursuant to article 7.10, the company may only use distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption to pay out the Redemption Formula Amount to the holder of the B Shares subject to redemption.

7.12 Upon the occurrence of a Redemption Event (except for an Early Redemption), the B Shares shall be automatically cancelled and the board of managers or, as the case may be, the company's insolvency receiver shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association and the register of the company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed shares."

II. That the sole shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to amend articles 6.2 and 6.10 to 6.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) as follows:

"6.2 The company shall have an authorised capital of one million two hundred fifty-one thousand Pounds Sterling (£ 1,251,000.-) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares, divided into the following classes:

a) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of class A having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each (the "A Shares");

b) ten (10) redeemable ordinary shares of class B having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-two Pounds Sterling and fifty-nine Pence (£ 249,999,232.59) (the "B Shares").

(...)

6.10 The holders of the shares are entitled to the following distributions:

(i) the A Shares are excluded from any dividend distribution during the period going from incorporation until April 15, 2008 inclusive. During this period and subject to the provisions of article 19, the ten (10) B Shares will give their holder a right, to the extent that the required funds are available, to an initial aggregate dividend (the "Initial Dividend") of two hundred twenty million fifty-six thousand four hundred six Pounds Sterling and eighty-eight Pence (£ 220,056,406.88) payable on March 31, 2008 (the "Initial Dividend Payment Date") and to a second aggregate dividend (the "Second Dividend", and, together with the Initial Dividend, each a "Dividend Amount") of four hundred seventy-one million five hundred forty-nine thousand four hundred forty-three Pounds Sterling and thirty-one Pence (£ 471,549,443.31) payable on April 2, 2008 (the "Second Dividend Payment Date", and, together with the Initial Dividend Payment Date, each a "Dividend Payment Date").

(ii) Thereafter, the A Shares will have an exclusive right to all dividends payable at the discretion of the board of managers or the shareholders, as the case may be, subject to article 19.

6.11 Liquidation proceeds following the liquidation of the Company will be attributed as follows: (i) in priority to the holder(s) of the B Shares (who shall rank senior to the A Shares) for an amount equal to the Redemption Formula Amount as determined pursuant to article 7.10, whereby the calculation of the Redemption Formula Amount shall be calculated in respect of the date on which the liquidation of the company becomes effective; (ii) thereafter, to the holder(s) of the A Shares, for an amount up to the total aggregate nominal value of the A Shares and the share premium, if applicable; (iii) thereafter, as for any residual liquidation proceeds, *pari passu* in proportion to capital invested.

C) B Shares Share Premium

6.12 The funds received as share premium of the B Shares (the "B Shares Share Premium") upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the B Shares pursuant to the provisions of articles 6.11 and 7.6 to 7.9."

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend 7.6 to 7.12 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read:

"7.6 The company, however, may redeem the B Shares, other than under articles 7.7 to 7.9, in the following circumstances:

(i) whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company and by giving at least five (5) clear business days (on which commercial banks are open for business in London and Luxembourg, each a "Business Day") notice (the "Early Voluntary Redemption Notice") to the present holder of the B Shares (the "Early Voluntary Redemption"), within the limitations set forth in article 7.11 and by law; or

(ii) if under an agreement between persons one (1) or more of which is a shareholder of the company, a commercial term thereof is left for future agreement between the parties and such parties fail to reach agreement thereon within the time specified therefore in such agreement, by giving at least one (1) clear Business Days notice to the present holder of the B Shares (the "Early Short Notice Redemption", and, together with the Early Voluntary Redemption, each an "Early Redemption"), within the limitations set forth in article 7.11 and by law.

For each Early Redemption, the redemption price shall be determined pursuant to article 7.10, whereby the calculation of the Redemption Formula Amount shall be calculated in respect of the date on which the relevant Early Redemption becomes effective. An amount equal to the par value of the redeemed B Shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital.

7.7 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 upon the occurrence of an Insolvency Event in respect of any of the following: (i) any present shareholder being at the same time a holder of one (1) or more A Shares (each an "A Shareholder") or any company belonging to the same group of companies as such A Shareholder, (ii) Barclays Bank PLC, (iii) Otago Investments No.1 Limited and/or (iv) the company. For this purpose "Insolvency Event" means with respect to a person:

(i) it is dissolved (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);

(ii) it becomes insolvent or unable to pay its debts or fails or admits in writing its inability generally to pay its debts as they become due;

(iii) it makes a general assignment, arrangement or composition with or for the benefit of its creditors;

(iv) it institutes or has instituted against it a proceeding seeking a judgment of insolvency or bankruptcy or any other relief under any bankruptcy or insolvency law or other similar law affecting creditors' rights, or a petition is presented for its winding-up or liquidation and either (I) results in a judgment of insolvency or bankruptcy or the entry of an order for relief or the making of an order for its winding-up or liquidation or (II) is not dismissed, discharged, stayed or restrained in each case within fifteen (15) days of the institution or presentation thereof;

(v) it has a resolution passed for its winding-up, official management or liquidation (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);

(vi) it seeks or becomes subject to the appointment of an administrator, provisional liquidator, conservator, receiver, trustee, custodian or other similar official for it or for all or substantially all its assets;

(vii) a secured party takes possession of all or substantially all of its assets or has a distress, execution, attachment, sequestration or other legal process levied, enforced or sued on or against all or substantially all of its assets and such secured party maintains possession, or any such process is not dismissed, discharged, stayed or restrained, in each case within thirty (30) days thereafter

(viii) it causes or is subject to any event with respect to it which, under the applicable laws of any jurisdiction, has an analogous effect to any of the events specified in (i) to (vii) above (inclusive),

including without limitation:

(ix) the institution of bankruptcy proceedings (faillite) in relation to it under articles 437 ff of the Luxembourg Code of commerce, the filing for relief in relation to it under the suspension of payments procedure (sursis de paiement) of articles 593 ff of the Luxembourg Code of commerce, or any composition proceedings (concordat préventif de faillite) in relation to it under the law of April 14, 1886, as amended;

(x) the petition in relation to it for the opening of controlled management proceedings (gestion contrôlée) as defined in the Grand-Ducal Decree dated May 24, 1935;

(xi) any proceedings in relation to it for judicial liquidation (liquidation judiciaire) under article 203 of the Companies' Law; and, as the case may be,

(xii) the petition for suspension of payment (sursis de paiement) or the institution of judicial or voluntary liquidation proceedings (liquidation judiciaire ou volontaire) under articles 60 to 61-22 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended.

7.8 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 if, in circumstances where a person has agreed to purchase or acquire any or all of the B Shares (whether under a contract for sale, an option agreement, a sale and repurchase agreement, a stock loan or any other arrangement which provides for title to or ownership of any or all of the B Shares to be transferred and including, in the case of a stock loan, repurchase agreement or similar arrangement, in respect of the redelivery or repurchase of the B Shares thereunder (each a "B Shares Transfer Agreement")),

(i) either (a) that person fails to pay immediately the purchase price or other consideration in respect of such acquisition or purchase on the date on which such payment is expressed to be due (and for the avoidance of doubt irrespective of the failure by the other party to deliver such B Shares if the other party was ready, able and willing to deliver such B Shares but for the failure of such party to pay such price or other consideration) or (b) the person who has agreed to sell or transfer any or all of the B Shares as provided for in such B Shares Transfer Agreement fails to deliver immediately such B Share(s) on the date on which such delivery is expressed to be due (for the avoidance of doubt irrespective of the failure by the other party to pay the price or consideration therefor if the other party was ready, able and willing to pay such price or consideration but for the failure of such party to deliver such B Shares), or

(ii) the performance of the obligations of the parties under a B Shares Transfer Agreement is accelerated due to any event (however described) as provided for in such B Shares Transfer Agreement, or

(iii) the B Shares can not be delivered as required by the terms of a B Shares Transfer Agreement due to the occurrence of any change in applicable law, or the adoption or promulgation of any applicable law, or any change in the interpretation or administration of any applicable law by any governmental authority, (in each case) after the date upon which these articles of association were adopted.

For these purposes, "applicable law" shall mean any law or regulation of the United Kingdom, the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg; "governmental authority" shall mean the United Kingdom, the Cayman Islands and the Grand Duchy of Luxembourg and (in each case) any government or person therein exercising executive, legislative, judicial or regulatory functions of or pertaining to government.

7.9 Unless otherwise redeemed in accordance with the provisions of this clause 7, the B Shares will be automatically redeemed pursuant to the provisions of articles 7.10 to 7.12 on September 11, 2013 (the "Redemption Date").

7.10 Upon (a) automatic redemption of the B Shares pursuant to articles 7.7 to 7.9, or (b) the occurrence of an Early Redemption pursuant to article 7.6 or any other early redemption of the B Shares (each event in (a) and (b) a "Redemption Event"), the redemption price shall be calculated as follows:

(i) the aggregate redemption price in respect of the B Shares (the "Redemption Formula Amount") shall be calculated in accordance with the Redemption Formula, whereby the calculation shall be made in respect of the date on which the relevant Redemption Event has triggered the redemption of the B Shares. The redemption price in respect of each B Share shall be the Redemption Formula Amount, divided by the number of B Shares in issue.

(ii) For the purpose of the calculation of the Redemption Formula Amount, "Redemption Formula" means the sum of (i) the Present Value of the Initial Dividend, (ii) the Present Value of the Second Dividend (each of these 'Present Value of the Initial Dividend' and 'Present Value of the Second Dividend' to be determined by the 'Present Value of each Dividend Amount' set out below), and (iii) the Present Value of the Redemption Amount (as defined below), each calculated as follows:

$$\text{Present Value of each Dividend Amount} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

Where:

W = The relevant Dividend Amount that would have been due on the relevant Dividend Payment Date (in accordance with article 6.10 (i)). For the avoidance of doubt, W equals 0 at any time after the relevant Dividend Payment Date and following full payment of the corresponding Dividend Amount.

Y = The rate determined with respect to the date on which such Redemption Event occurs will be the rate for deposits in Pounds Sterling for a period (the "Discount Period") from and including the Redemption Event to but excluding the relevant Dividend Payment Date which appears two (2) Business Days before on the Reuters Screen LIBOR01 Page as of 11.00 a.m., London time, on the Redemption Event. If rates do not appear on the Reuters Screen LIBOR01 Page (or such replacement page) for the relevant Discount Period, the rate shall be determined by interpolating (on a straight line basis) between the published rates for the period nearest in length to but less than the relevant Discount Period and the period nearest in length to but more than the relevant Discount Period.

n = the actual number of days from and including the Redemption Event to but excluding the relevant Dividend Payment Date.

R = 85.96543%

$$\text{Present Value of the Redemption Amount} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}}$$

Where:

V = £ 2,500,000,000.00 Z = 5.03592%

n = the actual number of days from and including the Redemption Event to but excluding the Redemption Date.

Such Redemption Formula Amount, as divided by the number of B Shares in issue, shall be reduced in respect of any B Share by an amount equal to any proceeds received by the holder of such B Share (by way of payment, set-off or otherwise) in respect of such B Share under or pursuant to any guarantee and/or indemnity granted by any person (the "Guarantor") in favour of that holder of B Shares (other than any such holder of B Shares who is the Guarantor or a member of the same group of companies as the Guarantor).

7.11 Following the occurrence of any Redemption Event and the calculation of the Redemption Formula Amount pursuant to article 7.10, the company may only use distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption to pay out the Redemption Formula Amount to the holder of the B Shares subject to redemption.

7.12 Upon the occurrence of a Redemption Event (except for an Early Redemption), the B Shares shall be automatically cancelled and the board of managers or, as the case may be, the company's insolvency receiver shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association and the register of the company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed shares."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (€ 1,900.-).

Whereof this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.



**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Jolnir S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 6 mars 2008;

2. Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.307,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 7 mars 2008;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparantes préqualifiées sont les seules associées de «Surtla S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 26 février 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C (la «Société»), représentant l'intégralité du capital de la Société d'un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 1.250.000,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles 6.2 et 6.10 à 6.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de manière à avoir la teneur suivante:

«6.2 La société a un capital autorisé de un million deux cent cinquante et un mille Livres Sterling (£ 1.251.000,-), représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts divisé en classes suivantes:

a) douze mille cinq cents (12.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les «Parts A»);

b) dix (10) parts ordinaires rachetable de classe B ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, à chacune desquelles est attachée une prime d'émission de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Livres Sterling et cinquante-neuf Pence (£ 249.999.232,59) (les «Parts B»).

(...)

6.10 Les détenteurs des parts ont le droit aux distributions suivantes:

(i) les Parts A sont exclues de toute distribution de dividende pendant la période allant de la création de la société jusqu'au 15 avril 2008 compris. Pendant cette période et sous réserve des dispositions de l'article 19, les dix (10) Parts B donnent à leur détenteur le droit, sous réserve de la disponibilité des fonds de la société, à un dividende total initial (le «Dividende Initial») de deux cent vingt millions cinquante-six mille quatre cent six Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£ 220.056.406,88) payable le 31 mars 2008 (le «Jour du Paiement du Dividende Initial») et à un deuxième dividende agrégé (le «Deuxième Dividende») et avec le Dividende Initial, chacun un «Montant du Dividende») de quatre cent soixante-et-onze millions cinq cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-trois Livres Sterling et trente-et-un Pence (£ 471.549.443,31) payable le 2 avril 2008 (le «Jour de Paiement du Deuxième Dividende») et ensemble avec le Jour du Paiement du Dividende Initial, chacun un «Jour de Paiement du Dividende»).

(ii) Après, les Parts A donnent un droit exclusif à tous les dividendes payables à la discrétion du conseil de gérances, sous réserve de l'article 19.

6.11 Les produits de la liquidation de la société seront attribués comme suit: (i) en priorité aux détenteurs des Parts B (qui sont prioritaires par rapport aux détenteurs de Parts A) pour un montant égal au montant de la formule d'achat telle que l'article 7.10 la prévoit où la détermination du Montant de la Formule de Rachat est calculé en fonction de la date du jour où la liquidation de la société devient effective; (ii) ensuite, au détenteur des Parts A, pour un montant allant au maximum jusqu'à la valeur nominale des Parts A et de la prime résiduelle d'émission, s'il y a lieu; (iii) ensuite, le résiduel du boni de liquidation est distribué pari passu en proportion du capital investi.

C) Prime d'Émission des Parts B

6.12 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts B (la «Prime d'Émission des Parts B») lors de l'émission des Parts B sont alloués à une réserve de prime spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. La réserve de

prime spéciale est à la disposition des associés et s'il y a lieu du conseil de gérance, pour le versement de la prime de rachat et du boni de liquidation sur les Parts B en application des dispositions des articles 6.11 et 7.6 à 7.9.»

2) Modification des articles 7.6 à 7.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 7 demeurant inchangées) de manière à avoir la teneur suivante:

«7.6 La société peut, toutefois, racheter les Parts B, autres que dans les cas prévus aux articles 7.7 à 7.9, dans les circonstances suivantes:

(i) lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans le meilleur intérêt de la société et en donnant un préavis d'au moins cinq (5) jours francs (jours où les banques commerciales sont ouvertes aux clients à Luxembourg et à Londres, chacun un «Jour de Banque») (le «Préavis Rachat Volontaire Prématuré») au détenteur des Parts B à ce moment (le «Rachat Volontaire Prématuré»), et dans les limites de l'article 7.11 et de la loi; ou

(ii) lorsqu'aux termes d'un accord multilatéral une (1) personne ou plus est un associé de la société, qu'une clause commerciale est à cet effet reportée à un accord ultérieur des parties et celles-ci n'aboutissent pas à un accord dans une période prédéterminée et en donnant un préavis d'au moins un (1) Jour de Banque franc au détenteur des Parts B à ce moment (le «Préavis Raccourci de Rachat»), et, ensemble avec le Rachat Volontaire Prématuré, chacun un «Rachat Prématuré») dans les limites énoncées à l'article 7.11 et par la loi.

Pour chaque Rachat Prématuré, le prix de rachat est déterminé par l'article 7.10, où le Montant de la Formule de Rachat est déterminée en fonction du jour où le Rachat Prématuré adéquat est effectué. Un montant égal à la valeur nominale des Parts B rachetées est alloué à une réserve spéciale non distribuable, à moins que le capital social ne soit réduit en proportion.

7.7 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les dispositions des articles 7.10 à 7.12 si un Evènement d'Insolvabilité survient pour les personnes suivantes: (i) tout détenteur de Parts B du moment qui détient en même temps une (1) ou plusieurs Parts A (chacun un «Associé A») ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que cet Associé A, (ii) Barclays Bank PLC, (iii) Otago Investments No. 1 Limited et/ou (iv) la société. A cette fin, «Evènement d'Insolvabilité «signifie pour une personne que:

(i) elle est dissoute (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);

(ii) elle devient insolvable ou incapable de payer ses dettes, fait défaut ou admet par écrit son incapacité générale à payer ses dettes lorsqu'elles sont exigibles;

(iii) elle conclut une cession de faillite généralisée, un «arrangement» ou un concordat préventif de faillites avec ou pour le bénéfice de ses créditeurs;

(iv) elle introduit, ou on a introduit contre elle une procédure visant à obtenir un jugement déclaratif d'insolvabilité ou de faillite, ou tout autre solutions prévues par le droit des faillites, de l'insolvabilité ou par toute autre branche du droit affectant les droits des créanciers, ou encore une demande est introduite pour sa liquidation ou sa dissolution et (I) soit cette demande débouche sur un jugement d'insolvabilité, de faillite, une déclaration de commencement de procédure de redressement collectif ou une ordonnance lui enjoignant d'être dissoute ou liquidée ou (II), dans chaque hypothèse ladite demande n'est pas à chaque fois rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte dans un délai de quinze (15) jours suivant son introduction ou sa présentation.

(v) Elle a adopté une résolution pour sa liquidation, la nomination d'un administrateur ou pour sa liquidation (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);

(vi) Elle demande ou est l'objet de la nomination d'un mandataire, liquidateur provisoire, d'un conservateur, d'un séquestre, curateur, fiduciaire, ou dépositaire portant sur elle-même ou sur tout ou une part substantielle de ses actifs;

(vii) Un créancier privilégié prend possession de tout ou une part substantielle de ses actifs ou a obtenue, exécuté ou agi pour l'obtention d'une saisie-exécution, contrainte par corps, un «attachment», une mise sous séquestres ou recours légal portant sur tout ou une part substantielle de ses actifs et ledit créancier privilégié parvient à en garder possession ou encore que ladite procédure n'est pas ensuite rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte, dans chaque cas dans un délai de trente (30) jours;

(viii) Elle est à l'origine ou fait l'objet d'un événement qui la concerne et qui donne lieu à des conséquences similaires aux événements décrits plus haut dans les clauses (i) à (vii) (compris) dans toutes les juridictions,

y compris et sans limitation:

(ix) le commencement d'une procédure de faillite la concernant en application des articles 437 et suivants du Code de commerce luxembourgeois, la demande s'un sursis de paiement des articles 593 et suivants du Code de commerce luxembourgeois ou tout autres procédure pour l'obtention d'un concordat de faillite régi par la loi du 14 avril 1886 (telle qu'amendée);

(x) la demande concernant la société pour l'ouverture d'une gestion contrôlée définie par un décret grand-ducal du 25 mai 1935;

(xi) toute procédure la concernant pour sa liquidation judiciaire définie par l'article 203 de la Loi sur les Sociétés; et, le cas échéant,

(xii) une demande de sursis de paiement ou l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire ou volontaire définies par les articles 60 à 61-22 de la loi du 5 avril 1933 sur le secteur financier telle que modifiée.



7.8 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les articles 7.10 à 7.12 si, lorsqu'une personne a donné son accord pour l'achat ou l'acquisition de tout ou partie des Parts B (que ce soit par un contrat de vente, une promesse de vente, une pension sur titre, un prêt de titres/actions ou tout autres arrangements prévoyant le transfert du titre ou de la propriété de tout ou partie des Parts B et, y compris, dans le cas d'un prêt sur titres, une pension sur titres ou tout autres arrangements similaires, visant à la restitution ou au rachat des Parts B (chacun un «Accord de Transfert de Parts B»)),

(i) soit (a) cette personne ne paie pas immédiatement le prix d'achat, ou toute autre contrepartie conformément à une telle acquisition ou à un tel achat à la date à laquelle un paiement est expressément dû (pour éviter toute confusion, indépendamment du défaut de délivrance de l'autre partie de telles Parts B lorsque l'autre partie était à même, dans la position et avait la volonté de délivrer ces Parts B, et cela uniquement par rapport au défaut de paiement du prix ou de toute autre contrepartie de cette partie), soit (b) la personne qui a accepté de vendre ou transférer tout ou partie des Parts B comme le prévoit un tel Accord de Transfert de Parts B ne délivre pas immédiatement de telle(s) Part(s) B à la date à laquelle une telle délivrance est expressément dû (pour éviter toute confusion, indépendamment du défaut de paiement du prix ou de la contrepartie par l'autre partie lorsque l'autre partie était à même, dans la position et avait la volonté de payer un tel prix ou toute autre contrepartie, et cela uniquement par rapport au défaut de cette partie de la délivrance de telles Parts B), ou

(ii) l'exécution des obligations des parties conformément à un Accord de Transfert de Parts B est accéléré par tout évènement (quelque soit la manière dont ces évènements sont décrits) comme le prévoit un tel Accord de Transfert de Parts B, ou

(iii) les Parts B ne peuvent être délivrées comme les clauses d'un Accord de Transfert de Parts B l'exigent à la suite de la survenance de tout changement de la loi applicable, ou de l'adoption ou promulgation de toute loi applicable, ou suite à tout changement d'interprétation ou d'application de toute loi applicable par toute autorité gouvernementale, (dans chaque cas) après la date à laquelle ces statuts ont été adoptés.

A ces fins, «loi applicable» signifie toute loi ou tout règlement du Royaume-Uni, des Iles Caïmans ou du Grand-Duché du Luxembourg; «autorité gouvernementale» signifie le Royaume-Uni, les Iles Caïmans ou le Grand-Duché du Luxembourg, et (dans chaque cas) tout gouvernement ou personne émanant de l'exécutif, du législatif ou du judiciaire ou des autorités réglementaires ou afférent au gouvernement.

7.9 À moins qu'elles ne soient autrement rachetées en application des dispositions du présent article 7, les Parts B seront automatiquement rachetées conformément aux dispositions des articles 7.10 à 7.12 le 11 septembre 2013 (le «Jour du Rachat»).

7.10 Lors (a) du rachat automatique des Parts B prévu par les articles 7.7 à 7.9, ou (b) la survenance d'un Rachat Prématuré prévu par l'article 7.6 ou de tout autre rachat prématuré des Parts B (chaque évènement en (a) et (b) appelé un «Evènement de Rachat»), le prix de rachat sera calculé de la façon suivante:

(i) Le montant total du rachat des Parts B (le «Montant de la Formule de Rachat») sera calculé conformément à la Formule de Rachat, où le montant est obtenu en fonction de la date où un Evènement de Rachat a déclenché le rachat des Parts B. Le prix de rachat de chacune des Parts B sera le Montant de la Formule de Rachat, divisé par le nombre de Parts B émises.

(ii) Aux fins de la détermination du Montant de la Formule de Rachat, la «Formule de Rachat» signifie la somme de (i) la Valeur Actualisée du Dividende Initial, (ii) la Valeur Actualisée du Deuxième Dividende (chacune de ces «Valeur Actualisée du Dividende Initial» et «Valeur Actualisée du Deuxième Dividende» étant déterminée par «la Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende» telle qu'énoncée ci- après), et (iii) la Valeur Actualisée du Montant de Rachat (tel que définis ci- après), chacune valeur calculée de la manière suivante:

$$\text{Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

Où:

W = le Montant du Dividende applicable qui aurait été du le Jour du Paiement du Dividende applicable (en application de l'article 6.10(i)). Pour éviter toute confusion, W est égal à zéro (0) à tout moment après le Jour de l'Evènement de Paiement du Dividende applicable et suite au paiement intégral du Montant du Dividende correspondant.

Y = le taux applicable par rapport au jour où ledit Evènement de Rachat survient est égal au taux des dépôts en Livres Sterling pour une période (la «Période de Discount») allant de l'Evènement de Rachat inclus au Jour de Paiement du Dividende applicable exclu, qui apparaît sur la page de l'écran Reuters LIBOR01 à 11h00 heures de Londres, deux (2) Jours de Banque francs avant le Jour de l'Evènement de Rachat. Si ces taux n'apparaissent pas sur la page des écrans Reuters LIBOR01 (ou son remplacement) pour la Période de Discount, le taux devra être déterminé par interpolation (linéaire) entre les taux publiés pour une période de plus courte durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount applicable et la période de plus longue durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount.

n = le véritable nombre de jours allant de l'Evènement de Rachat (compris), au Jour de Paiement du Dividende applicable (non compris).

R = 85,96543%

$$\text{Valeur Actualisée du Montant de Rachat} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}}$$

Où:

V = £ 2.500.000.000,00.

Z = 5,03592%

n = le véritable nombre de jour allant de l'Évènement du Rachat inclus au Jour du Rachat exclu.

Ce Montant de Formule de Rachat, divisé par le nombre de Parts B émises, est réduit par rapport à chacune des Parts B par un montant égal à la somme reçue par le détenteur de ces Parts B (par paiement, compensation ou autre) pour de telle Part B en application ou en conséquence de tout type de garantie et/ou contrat de compensation octroyée par toute personne (le «Garant») en faveur de tel détenteur des Parts B (autres qu'un détenteur des Parts qui est Garant ou un membre du même groupe de sociétés que le Garant).

7.11 Suite à un Évènement de Rachat et au calcul du Montant de la Formule de Rachat en application de l'article 7.10, la société ne peut utiliser que les bénéfices et réserves distribuables (prime d'émission comprise) qui apparaissent dans un bilan intérimaire à établir le Jour du Rachat pour payer le Montant de la Formule de Rachat au porteur des Parts B dont les parts sont rachetées.

7.12 Lorsqu'un Évènement de Rachat (à l'exception d'un Rachat Prématuro) survient, les Parts B seront automatiquement annulées et le conseil de gérance ou, s'il y a lieu, le liquidateur, est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour amender et mettre à jours les statuts et le registre des associés de la société, pour refléter une annulation des parts rachetées.»

I. Que les deux seules associées ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier articles 6.2 et 6.10 à 6.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) de la manière suivante:

«6.2 La société a un capital autorisé de un million deux cent cinquante et un mille Livres Sterling (£ 1.251.000,-), représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) parts divisé en classes suivantes:

a) douze mille cinq cents (12.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les «Parts A»);

b) dix (10) parts ordinaires rachetable de classe B ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, à chacune desquelles est attachée une prime d'émission de deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-deux Livres Sterling et cinquante-neuf Pence (£ 249.999.232,59) (les «Parts B»).

(...)

6.10 Les détenteurs des parts ont le droit aux distributions suivantes:

(i) les Parts A sont exclues de toute distribution de dividende pendant la période allant de la création de la société jusqu'au 15 avril 2008 compris. Pendant cette période et sous réserve des dispositions de l'article 19, les dix (10) Parts B donnent à leur détenteur le droit, sous réserve de la disponibilité des fonds de la société, à un dividende total initial (le «Dividende Initial») de deux cent vingt millions cinquante-six mille quatre cent six Livres Sterling et quatre-vingt-huit Pence (£ 220.056.406,88) payable le 31 mars 2008 (le «Jour du Paiement du Dividende Initial») et à un deuxième dividende agrégé (le «Deuxième Dividende») et avec le Dividende Initial, chacun un «Montant du Dividende») de quatre cent soixante et onze millions cinq cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-trois Livres Sterling et trente et un Pence (£ 471.549.443,31) payable le 2 avril 2008 (le «Jour de Paiement du Deuxième Dividende») et ensemble avec le Jour du Paiement du Dividende Initial, chacun un «Jour de Paiement du Dividende»).

(ii) Après, les Parts A donnent un droit exclusif à tous les dividendes payables à la discrétion du conseil de gérances, sous réserve de l'article 19.

6.11 Les produits de la liquidation de la société seront attribués comme suit: (i) en priorité aux détenteurs des Parts B (qui sont prioritaires par rapport aux détenteurs de Parts A) pour un montant égal au montant de la formule d'achat telle que l'article 7.10 la prévoit où la détermination du Montant de la Formule de Rachat est calculé en fonction de la date du jour où la liquidation de la société devient effective; (ii) ensuite, au détenteur des Parts A, pour un montant allant au maximum jusqu'à la valeur nominale des Parts A et de la prime résiduelle d'émission, s'il y a lieu; (iii) ensuite, le résiduel du boni de liquidation est distribué pari passu en proportion du capital investi.

C) Prime d'Émission des Parts B

6.12 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts B (la «Prime d'Emission des Parts B») lors de l'émission des Parts B sont alloués à une réserve de prime spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. La réserve de prime spéciale est à la disposition des associés et s'il y a lieu du conseil de gérance, pour le versement de la prime de rachat et du boni de liquidation sur les Parts B en application des dispositions des articles 6.11 et 7.6 à 7.9.»

### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier articles 7.6 à 7.12 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions de cet article 7 demeurant inchangées) de la manière suivante:

«7.6 La société peut, toutefois, racheter les Parts B, autres que dans les cas prévus aux articles 7.7 à 7.9, dans les circonstances suivantes:

(i) lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans le meilleur intérêt de la société et en donnant un préavis d'au moins cinq (5) jours francs (jours où les banques commerciales sont ouvertes aux clients à Luxembourg et à Londres, chacun un «Jour de Banque») (le «Préavis Rachat Volontaire Prématuré») au détenteur des Parts B à ce moment (le «Rachat Volontaire Prématuré»), et dans les limites de l'article 7.11 et de la loi; ou

(ii) lorsqu'aux termes d'un accord multilatéral une (1) personne ou plus est un associé de la société, qu'une clause commerciale est à cet effet reportée à un accord ultérieur des parties et celles-ci n'aboutissent pas à un accord dans une période prédéterminée et en donnant un préavis d'au moins un (1) Jour de Banque franc au détenteur des Parts B à ce moment (le «Préavis Raccourci de Rachat», et, ensemble avec le Rachat Volontaire Prématuré, chacun un «Rachat Prématuré») dans les limites énoncées à l'article 7.11 et par la loi.

Pour chaque Rachat Prématuré, le prix de rachat est déterminé par l'article 7.10, où le Montant de la Formule de Rachat est déterminée en fonction du jour ou le Rachat Prématuré adéquat est effectué. Un montant égal à la valeur nominale des Parts B rachetées est alloué à une réserve spéciale non distribuable, à moins que le capital social ne soit réduit en proportion.

7.8 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les dispositions des articles 7.10 à 7.12 si un Evènement d'Insolvabilité survient pour les personnes suivantes: (i) tout détenteur de Parts B du moment qui détient en même temps une (1) ou plusieurs Parts A (chacun un «Associé A») ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que cet Associé A, (ii) Barclays Bank PLC, (iii) Otago Investments No. 1 Limited et/ou (iv) la société. À cette fin, «Evènement d'Insolvabilité» signifie pour une personne que:

(i) elle est dissoute (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);

(ii) elle devient insolvable ou incapable de payer ses dettes, fait défaut ou admet par écrit son incapacité générale à payer ses dettes lorsqu'elles sont exigibles;

(iii) elle conclut une cession de faillite généralisée, un «arrangement» ou un concordat préventif de faillites avec ou pour le bénéfice de ses créiteurs;

(iv) elle introduit, ou on a introduit contre elle une procédure visant à obtenir un jugement déclaratif d'insolvabilité ou de faillite, ou tout autre solutions prévues par le droit des faillites, de l'insolvabilité ou par toute autre branche du droit affectant les droits des créanciers, ou encore une demande est introduite pour sa liquidation ou sa dissolution et (I) soit cette demande débouche sur un jugement d'insolvabilité, de faillite, une déclaration de commencement de procédure de redressement collectif ou une ordonnance lui enjoignant d'être dissoute ou liquidée ou (II), dans chaque hypothèse ladite demande n'est pas à chaque fois rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte dans un délai de quinze (15) jours suivant son introduction ou sa présentation.

(v) Elle a adopté une résolution pour sa liquidation, la nomination d'un administrateur ou pour sa liquidation (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);

(vi) Elle demande ou est l'objet de la nomination d'un mandataire, liquidateur provisoire, d'un conservateur, d'un séquestre, curateur, fiduciaire, ou dépositaire portant sur elle-même ou sur tout ou une part substantielle de ses actifs;

(vii) Un créancier privilégié prend possession de tout ou une part substantielle de ses actifs ou a obtenue, exécuté ou agi pour l'obtention d'une saisie-exécution, contrainte par corps, un «attachment», une mise sous séquestres ou recours légal portant sur tout ou une part substantielle de ses actifs et ledit créancier privilégié parvient à en garder possession ou encore que ladite procédure n'est pas ensuite rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte, dans chaque cas dans un délai de trente (30) jours;

(viii) Elle est à l'origine ou fait l'objet d'un événement qui la concerne et qui donne lieu à des conséquences similaires aux événements décrits plus haut dans les clauses (i) à (vii) (compris) dans toutes les juridictions,

y compris et sans limitation:

(ix) le commencement d'une procédure de faillite la concernant en application des articles 437 et suivants du Code de commerce luxembourgeois, la demande s'un sursis de paiement des articles 593 et suivants du Code de commerce luxembourgeois ou tout autres procédure pour l'obtention d'un concordat de faillite régi par la loi du 14 avril 1886 (telle qu'amendée);

(x) la demande concernant la société pour l'ouverture d'une gestion contrôlée définie par un décret grand-ducal du 25 mai 1935;

(xi) toute procédure la concernant pour sa liquidation judiciaire définie par l'article 203 de la Loi sur les Sociétés; et, le cas échéant,

(xii) une demande de sursis de paiement ou l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire ou volontaire définies par les articles 60 à 61-22 de la loi du 5 avril 1933 sur le secteur financier telle que modifiée.

7.8 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les articles 7.10 à 7.12 si, lorsqu'une personne a donné son accord pour l'achat ou l'acquisition de tout ou partie des Parts B (que ce soit par un contrat de vente, une promesse de vente, une pension sur titre, un prêt de titres/actions ou tout autres arrangements prévoyant le transfert du titre ou de la propriété de tout ou partie des Parts B et, y compris, dans le cas d'un prêt sur titres, une pension sur titres ou tout autres arrangements similaires, visant à la restitution ou au rachat des Parts B (chacun un «Accord de Transfert de Parts B»)),

(i) soit (a) cette personne ne paie pas immédiatement le prix d'achat, ou toute autre contrepartie conformément à une telle acquisition ou à un tel achat à la date à laquelle un paiement est expressément dû (pour éviter toute confusion, indépendamment du défaut de délivrance de l'autre partie de telles Parts B lorsque l'autre partie était à même, dans la position et avait la volonté de délivrer ces Parts B, et cela uniquement par rapport au défaut de paiement du prix ou de toute autre contrepartie de cette partie), soit (b) la personne qui a accepté de vendre ou transférer tout ou partie des Parts B comme le prévoit un tel Accord de Transfert de Parts B ne délivre pas immédiatement de telle(s) Part(s) B à la date à laquelle une telle délivrance est expressément dû (pour éviter toute confusion, indépendamment du défaut de paiement du prix ou de la contrepartie par l'autre partie lorsque l'autre partie était à même, dans la position et avait la volonté de payer un tel prix ou toute autre contrepartie, et cela uniquement par rapport au défaut de cette partie de la délivrance de telles Parts B), ou

(ii) l'exécution des obligations des parties conformément à un Accord de Transfert de Parts B est accéléré par tout événement (quelque soit la manière dont ces événements sont décrits) comme le prévoit un tel Accord de Transfert de Parts B, ou

(iii) les Parts B ne peuvent être délivrées comme les clauses d'un Accord de Transfert de Parts B l'exigent à la suite de la survenance de tout changement de la loi applicable, ou de l'adoption ou promulgation de toute loi applicable, ou suite à tout changement d'interprétation ou d'application de toute loi applicable par toute autorité gouvernementale, (dans chaque cas) après la date à laquelle ces statuts ont été adoptés.

A ces fins, «loi applicable» signifie toute loi ou tout règlement du Royaume-Uni, des Iles Caïmans ou du Grand-Duché du Luxembourg; «autorité gouvernementale» signifie le Royaume-Uni, les Iles Caïmans ou le Grand-Duché du Luxembourg, et (dans chaque cas) tout gouvernement ou personne émanant de l'exécutif, du législatif ou du judiciaire ou des autorités réglementaires ou afférent au gouvernement.

7.9 A moins qu'elles ne soient autrement rachetées en application des dispositions du présent article 7, les Parts B seront automatiquement rachetées conformément aux dispositions des articles 7.10 à 7.12 le 11 septembre 2013 (le «Jour du Rachat»).

7.10 Lors (a) du rachat automatique des Parts B prévu par les articles 7.7 à 7.9, ou (b) la survenance d'un Rachat Prématuré prévu par l'article 7.6 ou de tout autre rachat prématuré des Parts B (chaque événement en (a) et (b) appelé un «Évènement de Rachat»), le prix de rachat sera calculé de la façon suivante:

(i) Le montant total du rachat des Parts B (le «Montant de la Formule de Rachat») sera calculé conformément à la Formule de Rachat, où le montant est obtenu en fonction de la date où un Évènement de Rachat a déclenché le rachat des Parts B. Le prix de rachat de chacune des Parts B sera le Montant de la Formule de Rachat, divisé par le nombre de Parts B émises.

(ii) Aux fins de la détermination du Montant de la Formule de Rachat, la «Formule de Rachat» signifie la somme de (i) la Valeur Actualisée du Dividende Initial, (ii) la Valeur Actualisée du Deuxième Dividende (chacune de ces «Valeur Actualisée du Dividende Initial» et «Valeur Actualisée du Deuxième Dividende» étant déterminée par «la Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende» telle qu'énoncée ci-après), et (iii) la Valeur Actualisée du Montant de Rachat (tel que définis ci-après), chacune valeur calculée de la manière suivante:

$$\text{Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

Où:

W = le Montant du Dividende applicable qui aurait été du le Jour du Paiement du Dividende applicable (en application de l'article 6.10(i)). Pour éviter toute confusion, W est égal à zéro (0) à tout moment après le Jour de l'Évènement de Paiement du Dividende applicable et suite au paiement intégral du Montant du Dividende correspondant.

Y = le taux applicable par rapport au jour où ledit Évènement de Rachat survient est égal au taux des dépôts en Livres Sterling pour une période (la «Période de Discount») allant de l'Évènement de Rachat inclus au Jour de Paiement du Dividende applicable exclu, qui apparaît sur la page de l'écran Reuters LIBOR01 à 11h00 heures de Londres, deux (2) Jours de Banque francs avant le Jour de l'Évènement de Rachat. Si ces taux n'apparaissent pas sur la page des écrans Reuters LIBOR01 (ou son remplacement) pour la Période de Discount, le taux devra être déterminé par interpolation (linéaire) entre les taux publiés pour une période de plus courte durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount applicable et la période de plus longue durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount.

n = le véritable nombre de jours allant de l'Évènement de Rachat (compris), au Jour de Paiement du Dividende applicable (non compris).

R = 85,96543%

$$\text{Valeur Actualisée du Montant de Rachat} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}}$$

Où:

V = £ 2.500.000.000,00.

Z = 5,03592%

n = le véritable nombre de jour allant de l'Évènement du Rachat inclus au Jour du Rachat exclu.

Ce Montant de Formule de Rachat, divisé par le nombre de Parts B émises, est réduit par rapport à chacune des Parts B par un montant égal à la somme reçue par le détenteur de ces Parts B (par paiement, compensation ou autre) pour de telle Part B en application ou en conséquence de tout type de garantie et/ou contrat de compensation octroyée par toute personne (le «Garant») en faveur de tel détenteur des Parts B (autres qu'un détenteur des Parts qui est Garant ou un membre du même groupe de sociétés que le Garant).

7.11 Suite à un Évènement de Rachat et au calcul du Montant de la Formule de Rachat en application de l'article 7.10, la société ne peut utiliser que les bénéfices et réserves distribuables (prime d'émission comprise) qui apparaissent dans un bilan intérimaire à établir le Jour du Rachat pour payer le Montant de la Formule de Rachat au porteur des Parts B dont les parts sont rachetées.

7.12 Lorsqu'un Évènement de Rachat (à l'exception d'un Rachat Prématuro) survient, les Parts B seront automatiquement annulées et le conseil de gérance ou, s'il y a lieu, le liquidateur, est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour amender et mettre à jours les statuts et le registre des associés de la société, pour refléter une annulation des parts rachetées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STEFFEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2008, Relation GRE/2008/1236. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054848/231/742.

(080060576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour EUROPEAN RETAIL ASSET MANAGEMENT (ERAM) S.A R.L.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008054847/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07038. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Garage Neugebauer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 106A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 79.186.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054796/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07989. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Fercatrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 4, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 70.503.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054798/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07993. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Den Atelier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 54, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 50.440.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054802/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08072. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Chemtank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Mertert, 1, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 76.473.

---

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054804/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08084. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---



**Ch. Lorang & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 30.731.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054805/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**LDV Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 96.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

*Pour LDV Management Sàrl*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008054851/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07048. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Café du Centre Mauro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 3, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 85.980.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054806/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Boucherie-Charcuterie Peporté, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 53, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 102.667.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054807/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---



**FIDUKE Sàrl, Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 121.317.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054808/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**LDV Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 106.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

*Pour LDV Management II Sàrl*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008054866/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07053. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Nouvelle Soluger S.à r.l., Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1533 Luxembourg, 4, rue des Forains.  
R.C.S. Luxembourg B 12.665.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054809/1420/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Ajac I, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy.  
R.C.S. Luxembourg E 3.882.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, employé privé, né à Emmerich, (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy, et

2) Madame Anick MATHEIS, épouse BECHTEL, psychologue, née à Luxembourg, le 14 septembre 1970, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination de "AJAC I", (ci-après la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La durée de la Société illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Weiler-la-Tour.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, employé privé, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy, une part sociale, et

à Madame Anick MATHEIS, épouse BECHTEL, psychologue, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,

Total: cent parts sociales.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la totalité des associés représentant cent pour cent du capital social.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint pas le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les co-associés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-associés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

En cas de décès d'un associé, la Société a le droit de racheter à tout moment les parts recueillies par les héritiers pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Les sixième et septième alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire

et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par décision unanime des associés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés gérants il sera pourvu à son remplacement par décision unanime des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des associés et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 de la même année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la Société, la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- a) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, employé privé, né à Emmerich, (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy, est nommé associé-gérant pour une durée indéterminée.
- b) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'associé-gérant.
- c) Le siège social est établi à L-5898 Syren, 14, rue Aloyse Ludovissy.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2008, Relation GRE/2008/1731. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056099/231/149.

(080062238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Promexis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.122.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054810/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Professional Business Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3367 Leudelange, 10, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 73.798.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054811/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**MD Boutique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 115.548.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054812/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Sarlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 45.818.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2008*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société L'Alliance Révision S.à r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054889/5387/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Luxgas-Handel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren.  
R.C.S. Luxembourg B 43.704.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054813/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Le Divinae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 237, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 104.469.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054814/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Le Divinae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 237, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 104.469.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054815/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07856. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Caiman Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 135.743.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 14 avril 2008*

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident:

- de nommer Madame Isabelle SCHUL comme Présidente du Conseil d'Administration. Le mandat de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Isabelle SCHUL viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

CAIMAN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008054969/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06696. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Le Divinae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 237, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 104.469.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054816/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07861. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Le Divinae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 237, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 104.469.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054817/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07865. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**La Piémontaise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 24.403.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054818/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Imbrex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 25.238.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 17 avril 2008 que:

Messieurs Koen De Vleeschauwer et Christian Gaillot et Madame Laurence Leleu ont été réélus aux postes d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2008.

Lucos Company Services a été réélu au poste de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée qui se prononcera sur l'exercice 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008054979/4525/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08025. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Godfroy & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.357.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054819/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Excess International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008054820/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04925. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Sarlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.818.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008054821/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04945. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Sarlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.818.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008054822/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04942. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (AML) S.à.r.l.

MERCURIA SERVICES

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008054826/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07020. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**First Avenue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 83.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008054839/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04953. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 131.735.

*Change of Board*

Hiermit erkläre ich,

- dass ausweislich der Circular Board Resolutions vom 4. März 2008 ein Wechsel der Geschäftsführung von den Geschäftsführern von LogAxes Investment Properties S.à r.l. als alleinige Anteilseignerin beschlossen worden ist.

Folgender Geschäftsführer wurde abberufen:

- M. Winfried Wolf

Folgende Geschäftsführer wurden ernannt:

- M. William Gilson, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Mark Phillips, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- M. Thorsten Steffen, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Bitte tragen Sie die Änderung in das RCS-Register ein und veröffentlichen Sie sie.

Luxemburg, den 6. März 2008.

Sabine Hahn

*Company Secretary*

Référence de publication: 2008055025/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R.C.S. Luxembourg B 21.683.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Husky Injection Molding Systems (the Meeting), a société anonyme, having its registered office at L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 21.683, incorporated by a deed of Maître Marc Elter, Notary residing in Luxembourg, on May 25th, 1984, published in the Mémorial C, number 193 dated July 20th, 1984. The articles of incorporation of the company (the Articles) have been amended by a deed of the same notary on January 29th, 1988, published in the Mémorial C, number 110 dated April 26th, 1988, amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, on July 6th, 1994, published in the Mémorial C, number 448 on November 10th, 1994, amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, on July 28th, 1997, published in the Mémorial C, number 633, dated November 12th, 1997 and amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 6th, 2007, published in the Mémorial C, number 359, dated February 12th, 2008.

The Meeting was opened with Mrs Anne Singer, juriste, residing professionally in Luxembourg in the chair (the Chairman);

Who appointed as secretary of the Meeting Mrs Sabine Belair, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Secretary);

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to Article 4 of the Company (corporate object);
3. Acknowledgment of the resignation of Mr Michael Diletti in his capacity as director of the Company as from February 21, 2008;

4. Ratification of the decision made by the board of directors of the Company to appoint Mr Guy Weicherding pursuant to article 8 of the Articles of association of the Company, effective as from February 21, 2008; and

5. Miscellaneous.

II.- that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the members of the Bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initials ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- that the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The objects of the Company will be to engage in sales, manufacturing and marketing products, including without limitation, injection molding machines and molds.

The Company may undertake any commercial or financial transaction, any personal property or real estate operation, acquire, utilize or grant directly or indirectly any patents and licenses.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, mortgage transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any subsidiaries and/or affiliated companies and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company of its group.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Michael Diletti in his capacity as director of the Company as from February 21st, 2008.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to ratify the decision made by the board of directors of the Company to appoint Mr Guy Weicherding, born on September 25th, 1961 in Luxembourg, having its professional address at Zone Industrielle Riedgen,

L-3451 Dudelange, as new director of the Company, for a term of six (6) years as of February 21st, 2008, appointed in accordance with article 8 of the Articles by a resolution of the board of directors adopted on March 11th, 2008.

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorherstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendacht, am zwölften März.

Vor mir, dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktiengesellschaft Husky Injection Molding Systems, (die Gesellschaft), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in Zone Industrielle Riedgen, L-4351 Dudelange, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 21.683, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Elter mit Amtssitz in Luxembourg, am 25. Mai 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 193 vom 20. Juli 1984. Die Gesellschaftssatzungen (die Satzungen) wurden gemäß notarieller Urkunde des gleichen Notars vom 29. Januar 1988, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 110 vom 26 April 1988, gemäß notarieller Urkunde von Notar Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Dudelange vom 6. Juli 1994, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 448 vom 10. November 1994, sowie gemäß notarieller Urkunde des gleichen Notars vom 28. Juli 1997, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 633 vom 12. November 1997 und gemäß notarieller Urkunde von Notar Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxembourg vom 6. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 359 vom 12 Februar 2008, abgeändert.

Die Versammlung beginnt unter Vorsitz von Frau Anne Singer, Juristin, mit beruflicher Anschrift in Luxembourg (der Vorsitzende).

Welche Frau Sabine Belair, Rechtsanwältin, mit beruflicher Anschrift in Luxembourg zum Schriftführer der Versammlung ernannt (der Schriftführer).

Zum Stimmenzähler der Versammlung wählt die Versammlung Frau Audrey Jarreton, Rechtsanwältin, (der Stimmenzähler), mit beruflicher Anschrift in Luxembourg.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmenzähler werden nachstehend gemeinsam das Büro der Versammlung genannt.

Nachdem das Büro der Versammlung somit gebildet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den Notar wie folgt zu Protokoll zu nehmen:

I.- dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht auf den Erhalt von Einberufungen;
2. Änderung von Artikel 4 der Gesellschaft (Zweck der Gesellschaft);
3. Anerkennung der Amtsniederlegung des Herrn Michael Diletti in seiner Funktion als Geschäftsführer;
4. Ratifizierung des Beschlusses des Verwaltungsrates, Herrn Guy Weicherding, gemäß Artikel 8 der Satzungen, rechtskräftig ab 21. Februar 2008 zu ernennen; und
5. Diverses.

II.- dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl derer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; die Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Bureaus der Versammlung, wird dieser Urkunde beigefügt bleiben, um zur gleichen Zeit wie die Urkunde bei den Registrierbehörden eingereicht zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die erscheinenden Parteien, werden dieser Urkunde ebenfalls beigefügt bleiben.

III.- dass die gegenwärtige Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, gültig konstituiert und somit befugt ist, gültig über alle auf der Tagesordnung vorgesehenen Punkte zu beschließen.

Die Versammlung erlässt, nach erfolgter Beratung, einstimmig die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Da das gesamte stimmberechtigte Aktienkapital auf der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf jegliche Einberufung. Die vertretenen Aktionäre sehen sich als ordnungsgemäß einberufen an und erklären, dass sie perfekte Kenntnis der Tagesordnung haben, welche ihnen im Voraus mitgeteilt wurde.

#### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 4 der Satzungen abzuändern, welcher zukünftig folgenden Inhalt haben wird:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist es, mit Herstellungs- und Vertriebsprodukten zu handeln.

Die Gesellschaft kann jedwede kaufmännische oder finanzielle Überweisung, jedwede Handlung im Bezug auf Privat- oder Grundbesitz durchführen, erwerben, benutzen oder sei es direkt oder indirekt Patente und Nutzungsrechte einräumen.

Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf jedwede andere Art und Weise, jedwede Aktien, Beteiligungen und andere Sicherheitsanteile, Obligationen, Renten, Einlagezertifikate und andere Verschuldungsinstrumente und im Allgemeinen jedwede Sicherheiten und Finanzierungsinstrumente, welche durch irgendeine öffentliche oder private Instanz ausgegeben wurden, erwerben. Die Gesellschaft kann an der Gründung, Entwicklung, Führung und Kontrolle jedweder Gesellschaft oder Firma teilnehmen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in den Erwerb und in die Führung eines Depots von Patenten oder anderen gewerblichen Schutz- und Urheberrechten jedweder Art und Herkunft investieren.

Die Gesellschaft kann auf jedwede Art und Weise einen Kredit aufnehmen. Die Gesellschaft kann nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Obligationen und Schuldverschreibungen und jedwede Art von Verschuldung und/oder Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Finanzmittel (Fonds) verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erträge jedweder Fremdmittel und/oder von Ausgaben von Verschuldungssicherheiten ihrer Filialen und/oder angegliederten Unternehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Haftungsverhältnisse und Bürgschaften geben, Sicherheit über alle oder einige seiner Anlagen übertragen, belasten oder anderweitig gründen und erteilen, um seine eigenen Verpflichtungen und Unternehmungen und/oder Verpflichtungen und Unternehmungen jedweder Filialen und/oder angegliederten Unternehmen und, im Allgemeinen, zu ihrem eigenen Nutzen und/oder zum Nutzen jedweder anderer Gesellschaft ihres Konzerns zu gewährleisten.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen jedwede Techniken und Instrumente, betreffend ihrer Investitionen für den Zweck ihrer effizienten Führung anwenden, einschließlich Techniken und Instrumente, die dafür bestimmt sind, die Gesellschaft gegen die Risiken von Krediten, von Austausch von Zahlungsmitteln, Zinssatz und anderen Risiken abzusichern.

Die Gesellschaft kann jedwede kaufmännischen, finanziellen oder gewerblichen Handlungen und jedwede Tätigkeiten ausführen, hinsichtlich des Grundbesitzes oder des beweglichen Eigentums, welches direkt oder indirekt ihre Zwecke begünstigt oder ihren Zwecken entspricht."

#### Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Amtsniederlegung des Herrn Michael Diletti in seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied, rechtskräftig ab 21. Februar 2008, anzuerkennen.

#### Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Beschluss des Verwaltungsrates, Herrn Guy Weicherding, geboren am 25. September 1961 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, als neues Verwaltungsratsmitglied, für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren, rechtskräftig ab 21. Februar 2008 zu ernennen, zu ratifizieren, welcher gemäß Artikel 8 der Satzungen, durch Beschluss des Verwaltungsrates, am 11 März 2008 angenommen wurde.

Da keine weiteren Angelegenheiten zu besprechen sind, wird die Versammlung beendet.

#### Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Partei in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Partei hat, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige originale Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Singer, S. Belair, A. Jarreton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, LAC/2008/11897. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008055492/5770/185.

(080060907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Xion 3000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054870/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05494. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

**Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

## STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of March,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M2B Capital Limited, with registered office at Wickhams Cay, R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

and

CDM Properties L.L.C. with registered office c/o United Corporate Services Inc., 15 East North Street, Dover, County of Kent, State of Delaware 19901, United States of America.

Both here represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in March 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Investors HoldCo S.à.r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at seventy five thousand dollars (USD 75,000) represented by three thousand (3,000) shares of twenty five dollars (USD 25) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2008.

#### *Subscription-payment*

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

- M2B Capital Limited (one thousand eight hundred shares) . . . . .	1,800
- CDM Properties L.L.C. (one thousand two hundred shares) . . . . .	1,200
Total: three thousand shares . . . . .	3,000

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of seventy five thousand dollars (USD 75,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR1,500.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
- Modern Treuhand S.A. situated at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars,  
Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M2B Capital Limited, avec siège social au Wickhams Cay, R.G. Hodge Plaza, Road Town, Tortola, British Virgin Islands  
et

CDM Properties L.L.C. avec siège social c/o United Corporate Services Inc., 15 East North Street, Dover, County of Kent, State of Delaware 19901, Etats-Unis.

Toutes deux ici représentées par Melle. Fiona FINNEGAN, en vertu d'une procuration datée de mars 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Investors HoldCo S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante quinze mille dollars (USD 75,000) représenté par trois mille (3,000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars (USD 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente-et-un (31) décembre 2008.

#### *Souscription-libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, déclare de souscrire au capital social comme suit:

- M2B Capital Limited (mille huit cent parts) . . . . .	1,800
- CDM Properties L.L.C. (mille deux cent parts) . . . . .	1,200
Total: trois mille parts . . . . .	3,000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 75,000 (soixante quinze mille dollars) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Modern Treuhand S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

57887

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13572. - Reçu à 0,5 %: deux cent trente sept euros quarante cents (237,40 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056563/211/266.

(080062651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Mayroy, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Laurence MARLIER, fondé de pouvoir, demeurant au 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société "MAYROY", une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 04 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 14 janvier 2008.

Une copie de la résolution du conseil d'administration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 3 août 2007.

La procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 15 janvier 2008.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article cinq (5) des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt cinq mille trois cent quatre vingt-cinq euros (EUR 12.525.385.-) divisé en soixante deux millions six cent vingt six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de classe D qui réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la "Société Générale Bank & Trust" a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société,

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 03 mars 2008, souscrites par:

Monsieur Maurizio MOTTI, demeurant Via A, Vivaldi 4/13, I-20024 GARBAGNATE (Italie),

libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission;

Preuve de la réception du prix d'exercice et de l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 5. (sixième alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à douze millions trois cent seize mille six cent dix-sept euros (EUR 12.316.617), divisé en soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-cinq (61.583.085) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et un million vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (1.027.435) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARLIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2008. Relation: EAC/2008/4533. — Reçu huit cent cinquante Euros (170.000.- à 0,5 % = 850.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056510/239/62.

(080062524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 105.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008054965/231/14.

(080060246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---

**Valves Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008054959/239/12.

(080060237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

---